

**Présentée au CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE ALFRED KASTLER
LE 30 NOVEMBRE 2020 par les membres élu-e-s enseignant-e-s et d'éducation**

***Soutien aux collègues réprimé-e-s de Melle et aux collègues menacé-e-s de sanctions
au lycée François Mauriac de Bordeaux***

Nous avons été sidéré-e-s d'apprendre vendredi dernier que trois enseignant-e-s du lycée François Mauriac à Bordeaux venaient de recevoir une lettre de la Rectrice afin de les avertir qu'elle initiait une procédure disciplinaire contre elles - eux à la suite de la mobilisation contre la passation des E3C il y a 9 mois.

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre trois enseignant-e-s du lycée de Melle, c'est au tour de la Rectrice de l'Académie de Bordeaux de s'en prendre à l'exercice du droit syndical.

Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables. Le droit syndical est un droit fondamental reconnu par le droit international, la Constitution et le Statut général des fonctionnaires. Il est inaliénable de la notion de fonctionnaire-citoyen garantissant une égalité de traitement aux usagers et concourant à des services publics de qualité. C'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos collègues de Melle et l'arrêt total de la répression antisyndicale et de toutes les mesures et procédures engagées contre les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes du Bac Blanc à Melle, au lycée Mauriac de Bordeaux, et ailleurs en France.

Dans de nombreux lycées du pays, les personnels s'efforcent de trouver les moyens adéquats leur permettant d'assurer une continuité pédagogique pour leurs élèves dans des conditions rendues difficiles par la pandémie, mais le ministre Jean-Michel Blanquer, a d'autres obsessions: intimider, museler et réprimer toute contestation dans un contexte global d'atteinte à la démocratie.

Notre institution prétend défendre la liberté d'expression, alors que la « loi pour une école de la confiance » vise à museler celle des personnels. Elle prétend défendre la laïcité, tout en renforçant les financements de l'enseignement privé. Elle prétend être à nos côtés, alors que l'hommage à notre collègue Samuel Paty a été odieusement réduit au strict minimum au dernier moment, l'avant-veille de la rentrée des classes.

L'Éducation n'a pas besoin de grands discours et de larmes de crocodile quand un collègue est assassiné atrocement juste parce qu'il faisait son métier.

L'éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de service public.

L'éducation a besoin que ses personnels soient respectés, soutenus et protégés pour pouvoir exercer leur métier dans des conditions de travail sûres et sereines.

Ces attaques contre nos collègues de Mauriac pour museler leur expression, pour remettre en cause leur indépendance et en faire des exécutants serviles sont inacceptables. C'est pourquoi LES PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT DU LYCEE A. KASTLER réitèrent LEUR SOUTIEN sans réserve aux collègues du lycée Mauriac à Bordeaux, du lycée de Melle ainsi qu'à tous les enseignant-e-s et élèves de France réprimé-e-s pour l'exemple lors des manifestations contre les E3C et demandons l'abandon de toutes les poursuites à leur encontre.